

## Termes de Référence

### RECRUTEMENT D'UN (E) EXPERT(E) POUR UNE FORMATION DES CADRES FISCAUX EN CONTRÔLE FISCAL DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ASSURANCES

Intitulé de la mission	Formation en contrôle des secteurs Établissement de crédit et des Assurances
Composante	Gestion fiscale
Pays bénéficiaire	CAMEROUN
Administration bénéficiaire	Direction Générale des Impôts du Cameroun
N° de l'activité	Note de cadrage activité n° 105.4

#### I. PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME RÉGIONALE D'ASSISTANCE TECHNIQUE FORCE

FORCE est une plateforme régionale d'assistance technique chargée d'appuyer la préparation et la mise en œuvre des réformes des finances publiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et est mis en œuvre par Expertise France.

La plateforme intervient à la demande des administrations auprès des agences locales de l'AFD qui assure le relais entre le demandeur et la plateforme. L'équipe composée de 5 experts basés à Abidjan est mobilisable pour des missions ponctuelles ou perlées dans les domaines de la préparation et gestion budgétaire, la gestion comptable, la gestion de la dette et de la trésorerie, la gestion fiscale et douanière.

#### II. Contexte

Au cours des deux dernières années, l'économie camerounaise a évolué dans un environnement contrasté marqué en 2024, par une croissance économique soutenue et maintenue autour de 3,5 % en portée par l'agriculture, les services ; tandis qu'en 2025, la croissance a légèrement ralenti à environ 3,1 %, en raison des incertitudes politiques postélectorales et des contraintes énergétiques persistantes.

À l'échelle régionale, le Cameroun demeure toujours la locomotive économique de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), représentant environ 40 % du PIB de la zone. Ses infrastructures portuaires (Douala, Kribi) jouent un rôle stratégique dans le transit des marchandises vers les pays enclavés (Tchad, RCA).

Sur le plan des finances publiques, la Direction Générale des Impôts (DGI) a poursuivi la modernisation de ses procédures, entre autres, la digitalisation des déclarations et le renforcement du contrôle fiscal.

La croissance des recettes fiscales entre 2024 et 2025 s'est établie à près de 9 %, illustrant une dynamique positive malgré le ralentissement de la croissance économique.

La Loi de Finances 2026 fixe un objectif de mobilisation des recettes à 3 600 milliards FCFA contre une réalisation établie à 3200 milliards FCFA en 2025. Cette hausse traduit une volonté de renforcer l'autonomie budgétaire certes, mais elle impose aussi une pression accrue, suggérant aux administrations financières (douanes et Impôts) à engager des réformes structurantes devant conduire à l'amélioration de la productivité en plus des mesures visant l'élargissement de l'assiette fiscale.

Pour relever ce grand défi, une des pistes privilégiées est le renforcement des capacités des cadres fiscaux, un levier essentiel favorisant la professionnalisation des agents, contribuant à l'accroissement durable des recettes pour une meilleure consolidation de la soutenabilité des finances publiques.

### III. Justification de l'appui envisagé

Le contrôle fiscal du secteur Banques et assurances présente des problématiques spécifiques liées à la nature particulière des opérations financières et à la réglementation prudentielle. Les difficultés rencontrées sont liées à : (1) **la complexité des produits financiers** : les banques proposent une large gamme de produits (crédits, dépôts, instruments financiers dérivés, opérations de change). La valorisation et le traitement fiscal de ces produits sont souvent complexes et nécessitent une expertise spécialisée ; (2) **le régime particulier des provisions** : Les provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables sont essentielles dans le secteur bancaire. Leur déductibilité fiscale est encadrée par des règles strictes, entraînant des divergences fréquentes entre l'administration fiscale et les banques ; (3) **la TVA et les exonérations** : la plupart des opérations bancaires sont exonérées de TVA, mais cette exonération crée des difficultés pour la récupération de la TVA sur les achats. Le contrôle fiscal doit vérifier la correcte application des règles de neutralisation et éviter les abus ; (4) les **prix de transfert et opérations intragroupes** : les banques multinationales effectuent de nombreuses opérations entre filiales (financements, prestations de services), le contrôle fiscal doit s'assurer que les prix de transfert respectent le principe de pleine concurrence, ce qui est particulièrement délicat dans le secteur financier.

### IV. Objectifs et résultats attendus de la formation

L'objectif général est de renforcer les compétences des cadres fiscaux dans l'application et l'interprétation des règles fiscales propres aux établissements de crédit et d'assurance.

De manière spécifique, la formation devra contribuer à faire mieux comprendre aux cadres fiscaux, le cadre juridique, réglementaire et fiscal applicable au secteur financier ; de clarifier les règles fiscales applicables aux opérations bancaires et d'assurances ; de réaliser une cartographie des risques fiscaux propres aux banques et assurances (provisions, TVA, prix de transfert, etc.). Elle offre un cadre idéal favorisant des échanges d'expériences sur les bonnes pratiques.

À l'issue de la formation, les cadres fiscaux devront être capables d'appliquer correctement les dispositions fiscales relatives aux établissements financiers, améliorant leurs performances pour une meilleure mobilisation des recettes

#### **V. Contenu de la formation**

Les modules suivants pourraient être développés par l'expert : (1) la présentation du cadre juridique et réglementaire relatif aux deux secteurs, soulignant le rôle des régulateurs (COBAC et CIMA) et l'articulation des normes fiscales et prudentielles ; (2) le traitement fiscal des produits bancaires (dépôts, crédits, commissions, etc.) et assurances (indemnités, provisions techniques, primes) ; (3) Contrôle des transactions entre filiales bancaires et assurances ; (4) Risques liés aux opérations transfrontalières et montages fiscaux ; (5) Identification des zones à haut risque fiscal (provisions, TVA, prix de transfert) ; (6) Études de cas pratiques et simulations (Simulation d'un contrôle fiscal dans une banque) ; Présentation de 3 cas pratiques préparés par les vérificateurs de la DGI Cameroun et discussion interactive sur les bonnes pratiques.

#### **VI. Profil de l'expert (e)**

L'expertise en formation dans le secteur des Établissements des crédits et assurances est conçue pour accompagner l'administration fiscale dans le renforcement des capacités de ses cadres. L'expert sera chargé de concevoir, animer et évaluer des modules de formation visant à améliorer la maîtrise des mécanismes fiscaux et réglementaires propres aux institutions de crédit et assurances.

#### **Qualifications requises**

L'expert(e) doit être titulaire d'une maîtrise en économie, finance, droit ou gestion, avec une spécialisation en fiscalité bancaire et assurantielle ou en régulation financière. Une formation complémentaire en normes internationales (IFRS, Bâle III, Solvabilité II) constitue un atout majeur.

- L'expert (e) doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le contrôle du secteur bancaire et assurance.
- Il/elle doit avoir une parfaite maîtrise des mécanismes fiscaux et réglementaires applicables aux banques et assurances (taxation des produits financiers, fiscalité des primes d'assurance, régimes spécifiques).
- Il/elle doit avoir une capacité à analyser les pratiques d'optimisation fiscale et les montages financiers complexes utilisés par les institutions financières.
- Il/elle doit avoir des compétences pédagogiques : aptitude à vulgariser des notions techniques, à animer des ateliers interactifs et à stimuler la participation active des apprenants.

- Il/elle doit avoir des compétences numériques (maîtrise des outils modernes de gestion et de contrôle, notamment les logiciels de reporting) et constitue un atout majeur souhaité.

<b>VII. Données de la mission</b>	
<b>Nombre de jours de mission</b>	<b>15 jours</b>
<b>Tâches de l'expert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et structurer les modules de formation adaptés aux besoins de la DGI ;</li> <li>• Faciliter la dissémination des meilleures pratiques à travers des études pratiques organisées en groupes de travail ;</li> <li>• Évaluer les acquis des participants et proposer des recommandations pour le renforcement continu des capacités de l'administration fiscale ;</li> <li>• Préparer un guide pratique (très succinct) traitant du contrôle fiscal du secteur financier ;</li> <li>• Préparer un rapport de mission à l'issue de la formation</li> <li>• Suivre la préparation des Cas pratiques diligentés par les experts pays.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Animation-formation en interaction avec l'expert résident
<b>Population cible</b>	Une trentaine (30) d'inspecteurs – vérificateurs, y compris les chefs de brigades de vérification
<b>Déroulement de la mission</b>	<p>4 jours de préparation</p> <p>5 jours de formation</p> <p>3 jours pour la rédaction du guide pratique sur le contrôle fiscal du secteur banques et assurances</p> <p>3 jours pour la rédaction du rapport de mission</p> <p><b>Total 15 jours</b></p>
<b>Dates de la mission</b>	<b>8 au 12 juin 2026 Yaoundé, Cameroun</b> (d'autres travaux seront effectués en ligne)
<b>3 livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du support de formation (PPT)</li> <li>• Rédaction du guide pratique de contrôle du secteur financier</li> <li>• Rapport de fin de mission</li> </ul>